



Qualifelec Courants Faibles

Dernière mise à jour : le 28 février 2019 par QUALIFELEC

Délivré par :

QUALIFELEC (qualification)

accréditation n° 4-0550

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

L'activité concerne les travaux de toutes natures : création, extension, modification ou rénovation de ces 4 domaines principaux : TC - Télécommunications : Infrastructures de Transmissions ; ST - Sûreté-Sécurité ; AV - Audio-Vidéo ; GT - Gestion technique. Cette qualification est valable jusque 2021 pour les professionnels qualifiés. Les nouvelles entreprises ou les entreprises qui renouvelleront leur qualification devront se positionner sur la qualification Courants Faibles - logement commerce petit tertiaire et/ou courants faibles - moyen gros tertiaire industrie

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

L'activité Courants Faibles concerne la conception, l'étude et la réalisation d'équipements destinés aux quinze spécialités suivantes, regroupées en quatre domaines principaux dans tous les locaux et emplacements à usage résidentiel, agricole, tertiaire et industriel, ainsi que leur maintenance et leur entretien : domaine TC - Télécommunications : Infrastructures de Transmissions ; Téléphonie publique et privée ; Réseaux VDI. Domaine ST - Sûreté-Sécurité : Détection intrusion ; Surveillance vidéo (domaine privé), Contrôle d'accès, Incendie (détection, alarme, désenfumage et asservissements). Domaine AV - Audio-Vidéo : Sonorisation ; Audiovisuel (régie privée ou publique, production et émission de Signaux audio-vidéo) ; Signalisation et Affichage ; Distribution de l'heure et Chronométrie ; Vidéo institutionnelle (domaine public nécessitant la Confidentialité). Domaine GT - Gestion technique : Alarmes techniques ; Gestion bâtiment (immotique, domotique) ; Supervision. 3 mentions optionnelles : FO Fibre Optique ; MA Maintenance ; Mention Contrôle et Mesure.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme
Prise en compte de la satisfaction client	non

Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Règles de fonctionnement disponibles sur le site www.qualifelec.fr . Référentiel de qualification disponible sur le site www.qualifelec.fr , rédigé selon la norme NF X 50-091 (organismes de qualification d'entreprises)

Dossier	<p>CRITERES ADMISTRATIFS Activité de l'entreprise : Fournir un extrait-Kbis Assurances : Fournir les attestations d'assurance dans le domaine de la qualification Moyens humains et financiers : Fournir le CAHT, la part de sous-traitance, l'effectif total et technique par activité de qualification. Fournir les justificatifs de formation et/ou expérience professionnelle exigés pour la qualification. Moyens matériels : Posséder les équipements décrits dans le référentiel de qualification</p> <p>CRITERES TECHNIQUES Justifier de 4 références chantiers et de 2 référence par mention (optionnel) Si ce critère n'est pas rempli, l'entreprise pourra accéder à une qualification probatoire pour 24 mois maximum.</p> <p>ENGAGEMENTS QUALITE Engagement sur l'honneur : Signer et respecter l'engagement sur l'honneur Règles de fonctionnement : Respecter tous les points des règles de fonctionnement en ligne sur le site www.qualifelec.fr .</p>
Examen	<p>EXAMEN DOSSIER Vérification de la conformité et instruction des dossiers par les équipes de QUALIFELEC (formation et/ou expérience professionnelle dans le domaine du génie électrique). Passage en comité de qualification (350 qualificateurs) : évaluation des dossiers par des professionnels installateurs, de la maîtrise d'ouvrage ou institutionnels, bureaux de contrpôle.</p>
Audit	<p>La mission d'audit vise à vérifier la corrélation des renseignements contenus dans les dossiers des demandeurs et la réalité. Il est décidé par les Comités de Qualification ou, le cas échéant, par le Comité d'Appel.</p>
Modalités de décision d'attribution	<p>L'examen des dossiers en Comité de Qualification a pour but d'apprécier le professionnalisme et la compétence de l'entreprise au regard du référentiel concerné et de la demande effectuée. La décision pour chaque dossier s'appuie sur le rapport d'instruction émis par QUALIFELEC et sur toute autre information complémentaire portant sur les critères et exigences définis dans les règles de fonctionnement et dans le référentiel concerné. La décision de qualification est prise collégialement par des professionnels représentant tous les intérêts concernés (représentant de la branche professionnelle, représentant de clients et d'institutionnels) pour chaque dossier lors de comités de qualification qui se tiennent tous les mois.</p>

Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	L'examen d'un dossier de suivi annuel est effectué par QUALIFELEC chaque année. Les certificats délivrés pourront faire l'objet d'une révision ou d'un retrait si les qualifiés ne répondent plus aux critères initialement présentés. Après examen du dossier simplifié, l'entreprise recevra chaque année un nouveau certificat ou une nouvelle attestation jusqu'au renouvellement de sa qualification.
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com